

Convention de stage

EUR.Friends – Stage – Euregio

Entre:

a. L'entreprise de stage

Nom: _____

Rue : _____

Localité: _____

– Ci- après dénommée l'**entreprise de stage** –

b. L'établissement scolaire

Nom: _____

Rue : _____

Localité : _____

Représenté par le maître de stage

Nom: _____

Et

c. Le stagiaire/la stagiaire

Élève de l'établissement visé au point b)

– Ci-après dénommé(e) le **stagiaire** -

Objectifs du stage :

Un stage transfrontalier dans le cadre du projet INTERREG-VA „EUR.FRIENDS“ permet aux élèves de faire l'expérience d'une formation professionnelle au sein de l'Euregio Meuse- Rhin (EMR). Le but étant de développer le savoir d'une langue voisine, d'élargir les compétences interculturelles tel que celles de l'EMR par exemple, et par conséquent augmenter les chances professionnelles au sein de la région frontalière.

Il est convenu pour le stage EUR.FRIENDS ce qui suit :

Article 1

§1 L'entreprise de stage visée au point a) permet au stagiaire visé au point c) d'accomplir pour l'établissement visé au point b) une période de stage qui commence le _____ et se termine le _____.(jour/mois/année)

Les activités de stage ont lieu le
lundi de heure à..... heure
mardi de..... heure à..... heure
mercredi de..... heure à..... heure
jeudi de..... heure à..... heure
vendredi de..... heure à..... heure
Une pause de midi de minimum 30 minutes est prévue.

§ 2 L'entreprise de stage doit respecter les dispositions en vigueur dans le secteur en matière de durée de travail.
L'entreprise de stage est tenue de respecter les heures de travail et de repos d'application légale.

Article 2

§ 1 L'encadrement du stagiaire est confié à monsieur/madame _____, professeur dans l'établissement scolaire précité.

§ 2 L'entreprise de stage est immédiatement informée d'un remplacement éventuel du professeur encadrant.

Article 3

Le stagiaire est couvert par l'assurance légale contre les accidents, souscrite par l'établissement scolaire.

Les dégâts matériels ou financiers causés par le stagiaire sont couverts par une assurance souscrite par l'établissement scolaire ou par l'assurance familiale de l'élève.

Article 4

Les soussignés déclarent que les situations et les faits qui ne seraient pas réglés, seront résolus de manière à ne pas mettre en péril le déroulement et l'utilité du stage.

Article 5

Les parties déclarent avoir reçu un exemplaire signé de cette convention.

Établi en trois exemplaires à _____ le _____.

Établissement scolaire

Entreprise de stage

Stagiaire